

BACCALURÉAT EN SCIENCES BIOMÉDICALES
PROGRAMME CONJOINT DES FACULTÉS DE
MÉDECINE ET DES ARTS ET DES SCIENCES

GUIDE 2019-2020

Université 
de Montréal

Au nom de l'équipe de gestion, du personnel de soutien et de tous les professeurs de la Faculté de médecine et de la Faculté des arts et des sciences qui vous accompagneront au cours des prochaines années, je vous souhaite la bienvenue au programme de baccalauréat en sciences biomédicales de l'Université de Montréal.

Nous serons là pour vous accompagner, vous guider, vous conseiller durant cette première année au programme et, pour la plupart d'entre vous, une première à l'université. Cette transition ne va pas sans stress et questionnements mais c'est aussi l'année de tous les possibles, des nouveaux défis et des nouvelles rencontres. Elle restera sans doute marquante. Profitez-en au maximum, donnez votre plein rendement et récoltez les fruits de votre travail. Vous ne le regretterez pas !

Jean-François Gauchat

PERSONNEL ACADÉMIQUE :

Direction du programme : Jean-François Gauchat
Local N-424, pavillon Roger-Gaudry
514-343-6111 poste 4032
jf.gauchat@umontreal.ca

TGDE (Technicienne à la Gestion des Dossiers Étudiants) :
Laure Perez
Local N-422, pavillon Roger-Gaudry
514-343-6111, poste 4243
laure.perez@umontreal.ca
Disponibilités : 8h30-12h00 et 13h30 à 16h30

Coordonnateur de stage : François Dubé, Ph.D.
Local N-426, pavillon Roger-Gaudry
514-343-7186
francois.dube@umontreal.ca

Pour de plus amples renseignements, voir le site du programme :
<https://pharmacologie-physiologie.umontreal.ca/etudes/baccalaureat-en-sciences-biomedicales/>

SERVICES EN LIGNE :

L'Université met à la disposition des candidats et de ses étudiants, un ensemble de services sur INTERNET. À partir de leur domicile ou de postes de travail situés sur le campus, les candidats et les étudiants ont accès à l'information relative aux programmes d'études et à la banque de cours.

Sur la page d'accueil de l'Université, à l'adresse <http://www.umontreal.ca/> dans le menu « Études » vous trouverez toute l'information requise sur les études : programmes, cours horaires, règlements, publications officielles, dates importantes et formulaires.

Le Centre étudiant vous servira de guide pour

- vous inscrire à vos cours :

<http://www.etudes.umontreal.ca/inscription/index.html>

- annuler ou abandonner un cours :

<http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/abandon-cours.html>

Vous trouverez aussi sur cette page des données concernant vos horaires, votre dossier personnel, les droits de scolarité et les divers services à votre disposition.

Des capsules d'aide sont présentées et les coordonnées des différents services à joindre en cas de besoin sont disponibles.

APERÇU DU PROGRAMME :

Le programme de baccalauréat en sciences biomédicales est un programme conjoint de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine. La gestion relève du vice-doyen aux sciences fondamentales, sciences de la santé, santé publique et études supérieures de la Faculté de médecine.

Un comité du programme permet d'assurer la qualité de la formation, de définir les grandes orientations du programme, de réviser et de recommander des modifications au besoin. Ce comité est composé du directeur du programme, de professeurs provenant des deux facultés participantes, du coordonnateur de stage et d'étudiants.

Un comité de gestion assure le suivi des dossiers étudiants et la bonne marche du programme au jour le jour.

CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME:

- Une formation scientifique rigoureuse axée sur :
 - l'organisation du vivant à l'échelle moléculaire et cellulaire;
 - les systèmes de l'organisme humain (anatomie, histologie, physiologie), la pathologie et la pharmacologie;
 - les mécanismes de réaction de l'organisme aux agents physiques, chimiques et biologiques.
- Des travaux de laboratoire pour apprendre les techniques courantes dans les diverses disciplines.
- Le développement d'habiletés de communication orale et écrite et d'analyse critique de travaux scientifiques.
- Une introduction à l'éthique pour examiner les implications des récentes découvertes.
- Une troisième année offrant le choix de huit orientations proposant des cours à option et un stage obligatoire dans un milieu de recherche universitaire ou clinique.
- Un cheminement « honor » pour les étudiants désireux de poursuivre une formation en recherche au niveau de la maîtrise et du doctorat.

STRUCTURE :

Le programme de baccalauréat en sciences biomédicales (1-484-1-0), version 08, comprend 90 crédits; il est normalement complété en 3 ans à raison de 30 crédits par année et au maximum, en 5 ans.

Il comprend :

- 60 crédits de cours obligatoires au cours des 2 premières années
- Un stage de fin d'études et des cours à option en 3^{ième} année
- 8 orientations

Sciences biomédicales	(Bloc 01B)
Perfusion extracorporelle	(Bloc 91)
Pharmacologie	(Bloc 92)
Neurosciences	(Bloc 93)
Physiologie intégrée	(Bloc 94)
Pathologie et biologie cellulaire	(Bloc 95)
Sciences de la vision	(Bloc 96)
Sciences de l'audition	(Bloc 97)

- Cheminement Honor : dans toutes les orientations sauf perfusion extra-corporelle

Pour la liste des cours dans les différents blocs, veuillez consulter le site de l'admission :

<https://admission.umontreal.ca/programmes/baccalaureat-en-sciences-biomedicales/structure-du-programme/>

Le programme comprend aussi 3 ou 6 crédits de cours au choix, selon les orientations. À ne pas confondre avec des cours hors programme qui, comme le nom l'indique, ne font pas partie de la structure du programme. Pour connaître les cours à option disponibles, veuillez consulter le site ci-dessus.

<https://admission.umontreal.ca/cours-de-1er-cycle/>

2 premières années

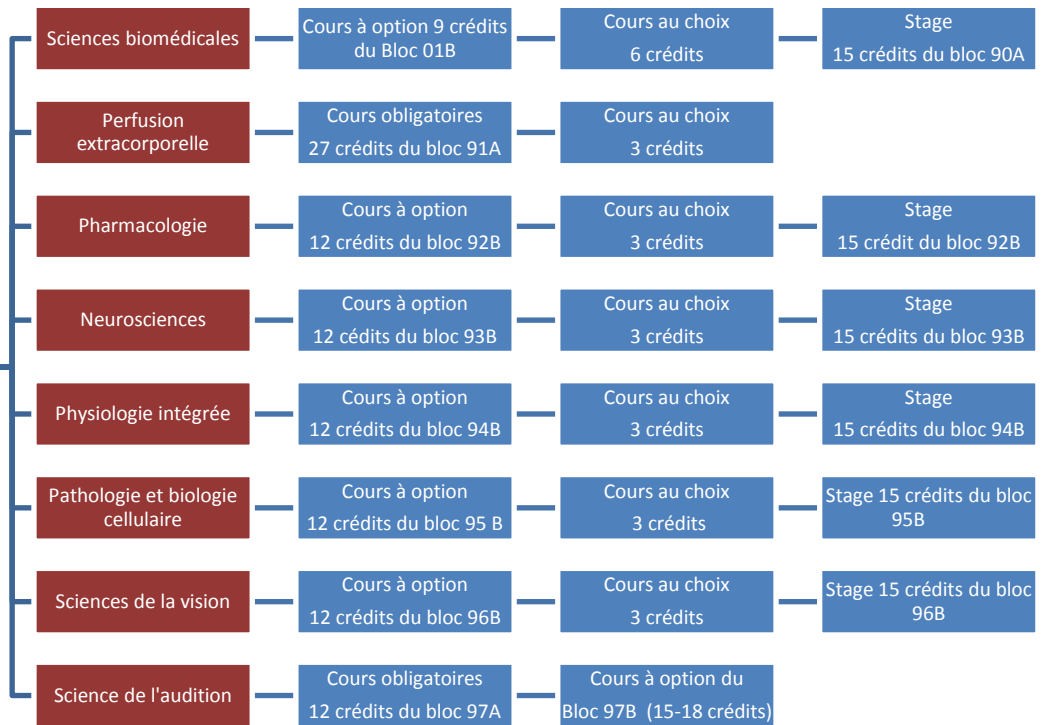


Connaissances de base
60 crédits de cours obligatoires
Bloc 01A



Orientation

3e année



CHEMINEMENT HONOR :

Un cheminement *honor*, en troisième année est offert dans toutes les orientations, sauf en perfusion extracorporelle.

Buts :

- reconnaître l'excellence académique
- faciliter l'accès aux études supérieures
- favoriser l'obtention de bourses pour les études supérieures
- réduire la durée des études supérieures

Conditions :

- avoir une moyenne cumulative $\geq 3,8$ après les 60 crédits obligatoires
- avoir été accepté par le responsable de l'orientation choisie
- réussir tous les cours à l'inscription
- terminer le programme avec une moyenne $\geq 3,6$

Structure :

- un stage de 15 crédits, propre à chacune des orientations
- 6 crédits de cours de niveau 6000
- 6 crédits de cours à option du bloc 01B ou de l'orientation choisie
- 3 crédits de cours au choix


Baccalauréat en sciences biomédicales

1-484-1-0

Structure du programme

Version 08 (bloc 01A)

	<u>Sigle</u>	<u>Section</u>	<u>Crédits</u>	<u>Titre</u>
1^{ère} année				
Cours obligatoires				
Trimestre d'automne 15 crédits de cours obligatoires	BCM 1521	A-TH+A1-LAB	(2)	Travaux pratiques de biochimie 1
	BCM 1531A	TH (3)		Introduction à la biochimie
	en substitution BCM1531	A-TH		
	BIO 1157	A-TH+A201-TP ou B-TH+B201-TP	(3)	Biologie cellulaire
	PHL 1400	A-TH + A101-TP ou A102-TP	(3)	Méthodes statistiques en sciences biomédicales
	PHI 1968	B-TH + B101-ATL ou B102-ATL ou B103-ATL ou B104-ATL	(3)	Notions fondamentales d'éthique
Trimestre d'hiver 14 crédits de cours obligatoires	SBM 1002	A-TH + A1-TP ou A2-TP ou A3-TP ou A4-TP ou A5-TP ou A6-TP	(1)	Introduction à la communication scientifique
	BIO 1204	A-TH + A201-TP ou A202-TP ou A204-TP	(3)	Génétique
	MCB 1979	A-TH +A101-TP	(3)	Microbiologie générale
	SBM 1001	A-TH + A1-TP	(5)	Morphologie fonctionnelle
	PHL 2100	A-TH	(3)	Principes de pharmacologie

2^{ème} année				
Cours obligatoires				
Trimestre d'automne 16 crédits de cours obligatoires	BIO 1101	A-TH	(3)	Biologie moléculaire (préalable BIO1157)
	MCB 2989	A103 ou A104	(4)	Immunologie générale (préalable MCB1979)
	en substitution MCB2985	A103-TP ou A104-TP		
	MCB2987	A-TH		
	PBC 2000	A-TH +A1-TP	(3)	Biopathologie générale (préalable SBM1001)
Trimestre d'hiver 15 crédits de cours obligatoires	SBM 2001	A-TH	(4)	Système nerveux
	SBM 2003	A-TH	(2)	Digestion et nutrition
	SBM 2002	A-TH	(4)	Circulation, respiration et rein
	SBM 2004	A-TH	(3)	Endocrinologie et reproduction
	SBM 2006	A-TH + A1-TP (BIOM)	(2)	Analyse de la communication scientifique
	BIO 2110	A201-TP ou B201-TP ou C201-TP	(2)	T.P. de biologie moléculaire (préalable BIO1101)
	MSN 2100	A-TH	(3)	Toxicologie et environnement
	PHL 2025	A-TH	(1)	Principes de l'expérimentation animale

COURS DES DEUX PREMIÈRES ANNÉES :

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2019-2020

→ TRIMESTRE D'AUTOMNE 2019

- ✓ Mardi 3 septembre Premier jour de cours
- ✓ Mercredi 18 septembre Dernier jour pour modifier un choix de cours et pour annuler un cours sans frais¹
- ✓ Lundi 14 octobre Action de grâces (congé universitaire)
- ✓ Du 15 au 20 octobre et Du 26 octobre au 1er novembre Examens partiels
- ✓ Du 21 au 25 octobre Activités libres
- ✓ Vendredi 8 novembre Dernier jour pour abandonner un cours avec frais
- ✓ Du 10 au 23 décembre Examens de fin de trimestre
- ✓ Lundi 23 décembre Fin du trimestre*

→ TRIMESTRE D'HIVER 2020

- ✓ Lundi 6 janvier Premier jour de cours
- ✓ Mardi 21 janvier Dernier jour pour modifier un choix de cours et pour annuler un cours sans frais¹
- ✓ Du 16 au 29 février Examens partiels
- ✓ Du 2 au 6 mars Activités libres
- ✓ Vendredi 13 mars Dernier jour pour abandonner un cours avec frais
- ✓ Du vendredi 10 avril Au lundi 13 avril Congé pascal
- ✓ Du 17 au 30 avril Examens de fin de trimestre
- ✓ Jeudi 30 avril Fin du trimestre*

* Un départ avant cette date ne peut être une raison valable d'absence en cas de report de l'examen final.

¹ Veuillez toujours vérifier les dates limites sur Synchro. Les cours de 1, 2, 4 ou 5 crédits n'ont pas les mêmes dates que les cours de 3 crédits.

LE STAGE DE FIN D'ÉTUDES :

1. Le stage a lieu durant la 3e année, une fois que **les cours obligatoires (60 crédits)** du programme sont complétés.
2. Les stages sont normalement de **15 crédits pour une durée de 15 semaines** à temps plein dans le milieu d'accueil suivi d'une période allouée à la rédaction du rapport et à la préparation de l'exposé oral.
3. Le stage est une activité obligatoire du programme et **n'est normalement pas rémunéré.**

Objectif général :

Durant son stage, l'étudiant devra réaliser un projet visant à solutionner une problématique par l'utilisation de moyens appropriés et sous la supervision d'un professionnel du domaine.

Objectifs spécifiques :

Durant son stage, l'étudiant devra :

- participer activement aux travaux qui se déroulent dans le milieu d'accueil, tels l'élaboration de protocoles, le travail technique, l'analyse et la discussion des résultats ;
- mettre en valeur des acquis théoriques antérieurs ;
- développer un sens critique à l'égard de la littérature scientifique ;
- acquérir des connaissances nouvelles indispensables au fonctionnement en milieu professionnel ;
- acquérir des compétences appliquées à la résolution de problèmes en milieu professionnel ;
- faire preuve d'autonomie et d'initiative ;
- développer ou améliorer des outils indispensables à la communication en milieu professionnel.

Milieu de stage :

Le milieu d'accueil doit offrir au stagiaire une expérience de travail correspondant aux exigences et qualifications d'un baccalauréat. **La participation de l'étudiant ne doit pas se limiter à un travail technique.**

Approbation du stage :

Vous devez compléter et signer, ainsi que votre superviseur, le formulaire d'approbation de stage disponible sur le site web du département :

<https://pharmacologie-physiologie.umontreal.ca/etudes/baccalaureat-en-sciences-biomedicales/stage/formulaires/>

Si vous choisissez une orientation autre que sciences biomédicales ou si vous optez pour le cheminement honor, vous devez soumettre votre choix de cours à option en même temps que le formulaire d'approbation de stage.

Évaluation des stages :

Consulter le site web suivant :

<https://pharmacologie-physiologie.umontreal.ca/etudes/baccalaureat-en-sciences-biomedicales/stage/rapport-de-stage-et-evaluation/>

STAGES EN MILIEU DE TRAVAIL :

Entre la première et la deuxième année, l'étudiant peut acquérir une première expérience en s'inscrivant au cours **BIO3020** – Stage en milieu de travail, qui correspond à 3 crédits de cours au choix. Ce stage est d'une durée d'au moins 12 semaines à plein temps (35 heures/semaine) ou toute autre formule équivalente.

Consulter le site suivant pour plus d'informations et pour remplir le formulaire :

<http://bio.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/Biologie/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Formulaires/1-cycle/stages/BIO3020.pdf>

BOURSE DU CRSNG (Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie)

Cette bourse paie le salaire pour un travail d'été de 16 semaines dans un laboratoire de recherche subventionné par le CRSNG. Le CRSNG contribue pour 4 500 \$ et le directeur de recherche fournit 1125 \$. Seuls les candidats ayant une moyenne cumulative de **3,7 et plus** sont éligibles.

BOURSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (PREMIER)

Pour obtenir une bourse du PREMIER, vous devez être admis à un stage d'été dans un laboratoire de la Faculté de médecine. Les bourses sont en moyenne de 4 500 \$ pour 3 mois. Pour plus de renseignements :

<http://premier.umontreal.ca/bourse-de-stage/>

AUTRES BOURSES

Divers organismes, compagnies, fondations, etc., accordent des bourses pour les études de 1er cycle. Un répertoire complet de ces bourses est disponible sur le site :

<http://www.bourses.umontreal.ca/bourses-sae/index.htm>

CONSIGNES POUR LES TRAVAUX PRATIQUES :

Aucun manteau ou sac n'est accepté dans les salles de TP. Le port du **sarrau** est **obligatoire** pour tous les travaux pratiques. À défaut de souscrire à cette consigne, vous verrez refuser l'accès au laboratoire.

PROCÉDURES LORS DES EXAMENS :

- Avoir la carte d'étudiant en main
- Laisser tous vos effets personnels à l'avant de la salle AVANT de rejoindre votre place
- Aucun appareil électronique ne sera autorisé.
- Un retardataire ne peut être admis après la première heure
- Tout plagiat entraîne l'expulsion de l'étudiant

QUELQUES RÈGLEMENTS, DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS...

Il est de votre responsabilité de connaître le règlement des études de 1^{er} cycle

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

SYSTÈME DE NOTATION :

L'échelle de conversion utilisée pour tous les cours obligatoires du programme est la suivante. :

Borne inférieure	Borne supérieure	Note littérale	Points
89,5	100,0	A+	4,3
84,5	89,4	A	4,0
79,5	84,4	A-	3,7
76,5	79,4	B+	3,3
72,5	76,4	B	3,0
69,5	72,4	B-	2,7
64,5	69,4	C+	2,3
59,5	64,4	C	2,0 ¹
56,5	59,4	C-	1,7
53,5	56,4	D+	1,3
49,5	53,4	D	1,0 ²
34,5	49,4	E	0,5
0,0	34,4	F	0,0
0,0	0,0	F*	0,0

1 Note de passage dans un programme

2 Note de passage dans un cours

Note : Pour les cours à option, au choix ou hors programme, l'échelle peut varier et la note de passage peut être fixée à 60%

MOYENNE CUMULATIVE:

La moyenne cumulative est calculée dès que 12 crédits contributives sont complétés (Article 11.2 du règlement).

MISE EN PROBATION :

Si la moyenne cumulative est inférieure à 2,0 et égale ou supérieure à 1,7, l'étudiant est mis en probation (Article 14.3).

EXCLUSION:

Si la moyenne cumulative est inférieure à 1,7, après deux trimestres d'étude, l'étudiant est exclu du programme (Article 16.1).

DÉFAUT DE SE SOUMETTRE À UNE ÉVALUATION :

Si un étudiant ne se présente pas à un examen, sans justification, la note F* sera attribuée (Article 9.7).

JUSTIFICATION D'UNE ABSENCE :

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les sept jours suivants l'absence (Article 9.9). L'étudiant doit contacter Madame Perez.

VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION :

Au maximum 14 jours suivant l'émission du relevé de notes, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. (Article 9.4). Pour les cours SBM, s'adresser au bureau de Madame Perez au N-422 du pavillon Roger-Gaudry. Pour les autres cours, s'adresser au département responsable du cours.

RÉVISION DE L'ÉVALUATION:

Dans les 21 jours suivant l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande

écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est inscrit (Article 9.5).

NORME DE SUCCÈS – COURS (Article 12)

Un cours est réussi si la note est D ou plus. En cas d'échec à un cours obligatoire, ce cours doit être repris dans l'année qui suit.

Un deuxième échec à un même cours entraîne l'exclusion du programme (Article 16.6).

ABANDON:

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit communiquer avec Madame Perez et faire parvenir l'avis à la Faculté et y joindre sa carte d'étudiant. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis (Article 16.2).

PLAGIAT :

« Le plagiat est l'acte de faire passer pour siens les textes ou les idées d'autrui. La fraude est un acte de tromperie fait pour gagner un avantage personnel, parfois au détriment des autres. »

Consultez le règlement : <http://www.integrite.umontreal.ca/>

EN DIFFICULTÉ?

Quel que soit le problème rencontré, n'hésitez pas à contacter le personnel académique du programme. Notre porte est toujours ouverte et nous pourrions vous référer, le cas échéant, vers les services appropriés.

Le Service aux étudiants (SAE, <http://www.sae.umontreal.ca/>) regroupe 4 secteurs principaux : Accueil et intégration, Ressources socio-économiques, Centre étudiant de soutien à la réussite (CÉSAR) et Centre de santé et consultation psychologique. De nombreux ateliers gratuits sont offerts de même que des consultations privées à des prix très avantageux.

L'ombudsman a pour mandat de s'assurer du traitement juste et équitable, par l'administration universitaire, de chacun des membres de la communauté universitaire. <http://www.ombuds.umontreal.ca/>

AÉSBUM :

Votre association étudiante offre aussi du tutorat de groupe afin de vous aider à préparer vos examens.

Le local de votre association est au N-433 du pavillon Roger-Gaudry. Le Conseil d'administration de l'AÉSBUM compte 12 membres :

Président(e) :	president@aesbum.com
Affaires externes :	vpexterne@aesbum.com
Trésorier(e) :	tresorier@aesbum.com
Secrétaire :	communications@aesbum.com

Vous élirez aussi un(e) représentant(e) académique et un(e) coordonnateur(trice) à la vie étudiante (CVE) par niveau, un(e) représentant(e) aux Loisirs et bien-être et un(e) responsable des stages-RAESSUM.

Vos représentant(e)s en première année seront élu(e)s lors de la première assemblée générale